



ARRÊTÉ N°23-64

Le Maire de MONS EN PEVELE,
VU les articles L.2212-2 et L.2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
Considérant qu'à l'occasion du Semi-Marathon de PHALEMPIN organisé le dimanche 18 juin 2023 par l'Association Entre Ciel et Vert à PHALEMPIN, il y a lieu de prendre toutes mesures afin d'éviter les accidents et assurer le bon déroulement de l'épreuve,

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits, sauf en ce qui concerne les services chargés du maintien de l'ordre et de la sécurité, le dimanche 18 Juin 2023 entre 09h00 et 13h00 sur :

- Rue Fidèle Dubois
- Rue de l'Offrande
- Pavé de la Couronne

ARTICLE 2 : Un itinéraire de déviation ainsi que la matérialisation de l'interdiction édictée à l'article 1 (signalétique, barrières et commissaires de course) seront mis en œuvre par l'organisateur de l'épreuve.

ARTICLE 3 : Mme la Secrétaire Générale de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- Monsieur le Préfet du Nord à LILLE,
- Monsieur le Président du Conseil Général du Nord – Unité Territoriale de DOUAI,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de THUMERIES,
- Monsieur le Chef du Service Prévision du SDIS 59 Groupement 3 à VILLENEUVE D'ASCQ,
- Monsieur le Président de l'Association Entre ciel et vert.

FAIT A MONS EN PEVELE, le 11 mai 2023.

Le Maire
Sylvain PEREZ